

quite different. There, in time, the literary activities of Cyril and Methodius gave to these Slavs a cultural identity of their own, and this enabled them to resist the process of hellenization. The work of Cyril and Methodius no doubt extended the influence of Byzantine civilization among the Slavs of the Balkan peninsula, but, at the same time, by enabling them to develop a cultural and national identity of their own, made their absorption by Byzantium impossible. This is the thesis developed by Zakythinos in the two essays in the collection which are devoted to the two brothers from Thessalonica. The thesis is no doubt sound, but one must add to it this; that the cultural identity of the Slavs and the consequent resistance by them to the process of hellenization which may be attributed to it was enhanced and given solidity by the political successes of the Bulgars.

The essays on society and on some features of the administrative system of the empire deal with three themes: the defense of the Ionian sea, treated in the essay on the origins of the *theme* of Cephallonia; the origins of the regulatory economic system which obtained in Byzantium and which according to Zakythinos, must be sought in the hellenistic Near East; and the state of Byzantine society after 1204. Among the several essays devoted to the latter, the longest and no doubt the most important is the one devoted to an analysis of the monetary, economic and social conditions of the empire during the period of the Palaeologi. The essay had been published in parts in *L'Hellénisme Contemporain* and issued in book form in 1948. The essay begins with an examination of the status of the Byzantine coin. The striking feature of that coin was that, both in content and in its relations to other coins, it steadily declined, until finally, in the course of the reign of Manuel II, it ceased to exist. The rest of the essay is devoted to an analysis of the political, social and economic conditions of the Byzantine society of the period. Except for the growth of the power and the properties of the magnates, the general picture which emerges from the analysis is one of misery both for the state and the people. The picture in its essentials had been drawn before, but the power of synthesis that Zakythinos has brought to bear upon it makes it more vivid. It will no doubt be observed that since the original appearance of this essay a number of important studies covering various aspects of the same subject have come out and as a consequence it may be said that the essay is no longer up to date. It would have been desirable indeed if the new edition of the essay had been prefaced by some introductory remarks making the necessary revisions. Nevertheless, the general picture as drawn by Zakythinos retains its validity.

Two other items—an outline of the development of Greek historiography from the Fall of Byzantium to Constantine Paparrigopoulou, and a series of definitions of certain technical terms developed in connection with the study of the history of Byzantium—complete the collection. The collection with minor exceptions is not what one may call a work of erudition. It is rather one of interpretation. The scholar will find in it very little factual information which he may not already know. He will find, however, ideas and suggestions which should lead him to rethink, perhaps even alter, his own views of how certain phenomena in the history of Byzantium may be explained.

Rutgers University

PETER CHARANIS

David Jacoby, *La féodalité en Grèce médiévale. Les «Assises de Romanie». Sources, application et diffusion*, Paris, Mouton et Co., La Haye, 1971, pp. 352.

A partir du XIII^e siècle, le monde occidental et le monde byzantin, avec leurs propres structures et institutions, se sont confrontés sur le territoire de la Grèce du moyen âge sous

des formes qui ont déterminé certaines transformations économiques et sociales d'un autre nature que celles propres aux Byzantins. A la suite de la Quatrième Croisade, les chevaliers et les barons ont introduit en Grèce un régime féodal de type occidental, qui fut imposé par les dures méthodes des occupants. Associée aux Croisés dans l'expédition qui s'est achevée par l'instauration de l'Empire Latin à Constantinople en 1204, la République aristocratique de Venise eut un rôle actif dans l'application du droit féodal occidental sur les territoires grecs, bien que ses institutions politiques et juridiques ne fussent pas semblables aux institutions féodales du monde occidental. Le Sénat Vénitien a appuyé en Grèce une féodalité qui lui a assuré d'importants avantages politiques et économiques.

Pour l'étude de l'application du droit féodal occidental par l'administration vénitienne dans les territoires grecs de l'Empire Byzantin, les *Assises de Romanie* sont une précieuse source documentaire. Sous sa forme initiale, le recueil de ces Assises date de la deuxième moitié du XIII^e siècle et fut mieux connu par les manuscrits des années 1333-1346, ensuite par la rédaction finale de 1421 et surtout après avoir été officiellement approuvé par le Sénat Vénitien en 1452.

Les normes féodales occidentales confrontées avec les traditions juridiques gréco-byzantines dans les Assises de Romanie viennent d'être présentées sous une nouvelle lumière par le professeur David Jacoby de l'Université de Jérusalem dans son ouvrage, rédigé en 1971 à Paris, à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes. L'ouvrage a été publié dans la Collection *Documents et recherches sur l'économie des Pays Byzantins, Islamiques et Slaves et leurs relations commerciales au moyen âge*, sous la direction de Paul Lemerle.

Après la préface (pp. 7-8), sigles et abréviations (pp. 9-12), introduction (pp. 13-16), l'ouvrage contient trois amples sousdivisions, à savoir: *La formation des Assises de Romanie* (pp. 17-91), *L'édition officielle et les manuscrits en dialecte vénétien* (pp. 93-174), *Application et survie des Assises de Romanie* (pp. 175-308). Après la *Conclusion* (pp. 309-311), l'auteur publie un nombre de 20 *Documents* (pp. 313-333), dont les manuscrits originaux sont conservés dans les Archives de Venise. L'ouvrage contient aussi un index des noms propres (pp. 335-350), un index des termes techniques (p. 351) et un index des Assises.

L'auteur nous est connu par ses remarquables recherches concernant le régime économique et social existant en Péloponnèse sous la domination vénitienne aux XIII^e-XIV^e siècles. Son récent ouvrage, consistant et original, propose de nouvelles interprétations et offre un précieux matériel documentaire pour l'étude comparative du féodalisme. David Jacoby examine tout d'abord l'édition critique publiée par G. Recoura sous le titre *Les Assises de Romanie*, Paris, 1930. Il y trouve des erreurs et des lacunes. Il étudie 12 manuscrits pour proposer d'importantes rectifications dans les textes édités par G. Recoura.

Dans les sources historiques médiévales, les territoires dits *Romania* sont ceux considérés de tradition romaine. L'Empire Byzantin lui-même, comme successeur de l'Empire Romain, représentant la continuité romaine en Orient, figure dans certains textes du moyen âge sous la dénomination de «Romania». Les régions byzantines se trouvant sous la domination de Venise on pu faire partie de la Romania Vénitienne. Cette dénomination, connue aux sources, n'est pas expliquée par l'auteur, mais il insiste longuement sur les particularités des régions gréco-byzantines qui ont appartenu à la Romania Vénitienne.

L'auteur précise qu'après la conquête de Constantinople en 1204 par les Croisés et les Vénitiens, la première région grecque entrée sous l'administration vénitienne fut l'île d'Eubée, que les italiens du moyen âge ont appelée Négrepont. La presqu'île du Péloponnèse, appelé encore Morée, fut conquise en 1205-1248 par les chevaliers francs, très assidus pour y appliquer le droit féodal occidental. La République de Venise a occupé et administré en Morée les régions dites Coron et Medon en Messénie au début du XIII^e siècle, ensuite Nau-

plie et Argos à partir de 1389. Dans l'Archipel, à Tinos et Mykonos fut instituée, en 1390, une seigneurie dépendante de l'administration vénitienne d'Eubée. Le droit occidental, appliqué en Morée dans les régions mises sous l'administration vénitienne, a été ultérieurement introduit aussi dans les autres territoires administrés par le Sénat de Venise, aux îles des Cyclades.

L'auteur rejette l'hypothèse selon laquelle les textes des Assises auraient été rédigés dès le commencement en dialecte vénitien. Il trouve que le rédacteur, resté anonyme, a utilisé le français. Les Croisés établis en Morée et leurs successeurs étaient originaires des régions occidentales de langue française, situées entre les Flandres et l'Italie. Rédigé donc en français, le recueil eut un caractère privé. Les principes de droit et les usages juridiques consignés par écrit n'ont pas été dès le début obligatoires, mais utilisés comme guide non-officiel ils ont assuré aux occupants le lien avec la féodalité occidentale, pour maintenir leurs privilèges dans les territoires de la Grèce médiévale. Le texte officiel des Assises a été établi dans le dialecte vénitien à la demande du Sénat de Venise en 1421, pour les besoins administratifs de ses agents. On a voulu codifier «les coutumes de l'Empire de Romanie, aussi correctement que possible», mais on a demandé aussi l'application du droit vénitien: «secundum leges Venetiarum» (p. 98).

Les Assises règlementent les relations féodales, les rapports entre les seigneurs et les vassaux, les régime du fief et le droit de justice des possédants sur les gens asservis. La condition des paysans est règlementée uniquement au point de vue de l'intérêt des féodaux. Les dispositions concernant les habitants des villes et le commerce sont très restreintes. Le recueil contient aussi des solutions contradictoires, des textes divergents et des interprétations personnelles des rédacteurs. Son caractère de guide général se retrouve bien évident même dans la rédaction officielle. L'utilisation des Assises a été graduellement restreinte au cours du XV^e siècle, à la suite des conquêtes ottomanes, dans les territoires de l'Empire Byzantin. L'auteur trouve que ce recueil fut utilisé plus longtemps seulement en Corfou, jusqu'en 1796, lorsque les baronnies féodales furent supprimées par les conquérants français des armées de Napoléon.

L'ouvrage de David Jacoby est un témoignage d'érudition. L'auteur examine comparativement la structure des institutions féodales, en confrontant le droit occidental avec le droit byzantin. Il met en lumière les particularités de la vie juridique du monde byzantin par rapport à l'Occident. Mais une interprétation apparaît pourtant critiquable. L'auteur estime notamment que le droit féodal introduit par les chevaliers occidentaux dans les territoires byzantins «a exercé une profonde influence sur les structures de la société grecque» (p. 309). Il apprécie que la féodalité occidentale a déterminé de substantielles transformations politiques, juridiques et fiscales dans les régions de la Grèce médiévale. Ce jugement est excessif.

Historiquement, on constate que l'administration vénitienne n'a pas réussi à supprimer le droit byzantin, parce que les institutions juridiques locales se sont avérées bien viables. Les occupants, chevaliers et barons, ainsi que leurs successeurs vénitiens dans les territoires byzantins, n'ont été qu'une catégorie politique et sociale sans adhérence ethnique et culturelle avec les autochtones. Le régime des possédants étrangers est resté superposé, avec sa politique fiscale et exploitante. Sous le régime des Assises les institutions byzantines ont exercé de fortes influences sur la justice introduite par l'administration vénitienne. C'est un aspect qui a été relevé par Pan. I. Zepos dans ses *Quelques remarques sur les rapports entre le droit byzantin et le droit des Latins en Orient*, publiées dans «Festschrift A. Lewald», 1953, pp. 209-219.

Notre conviction est donc que l'application du droit féodal occidental dans les territoires de la Grèce médiévale n'a pas modifié substantiellement la structure générale des institu-

tions juridiques byzantines. Le régime social byzantin a été caractérisé par des synchronismes et des particularités d'un autre contenu et d'un autre rythme que ceux qui ont été propres à la société féodale occidentale. Ce fut un féodalisme non-achevé, comme nous l'avons défini par nos recherches publiées sous le titre *Feudalismul bizantin* dans la revue «Studii», XXIV, 1971, 1, pp. 139-152. Le régime social byzantin devrait être défini «régime para-féodal». L'expression appartient au savant D. A. Zakythinos, qui estime très judicieusement que la vie juridique byzantine n'a pas eu «des rapports typologiques avec la féodalité proprement-dite» (*Féodalité*, dans le volume «*Beiträge zu einem Lexikon historischer Grundbegriffe*», Braunschweig, 1959-1960, p. 56).

Bucarest

GHEORGHE CRONT

- A. Stavridou-Zafra, *Ἡ συνάντησις Συμεὼν καὶ Νικολάου Μυστικοῦ (Αὐγουστος 913) στὰ πλαίσια τοῦ Βυζαντινοβουλγαρικοῦ ἀνταγωνισμοῦ* (The meeting of Symeon and Nicholas Mysticus in the context of Byzantino-bulgarian antagonism), diss., Thessaloniki 1972, pp. 130, paper.

This is a doctoral dissertation of the author submitted to and approved by the School of Philosophy at the University of Salonica. It was directed and supervised by the erudite Professor John Karayiannopoulos.

The author's major thesis is that the Bulgarian general, Symeon, was never recognized as basileus (= emperor), nor was he ever given that title by the Byzantines; that the byzantine sources refer to Symeon up to his death, always, as *archon* (ἄρχων *knez* not *car*) of Bulgaria (pp. 114-115); that the incident of Symeon's meeting with the Patriarch Nicholas Mysticus in August 913, at Evdomon, and the latter's reading of a prayer and placing his *epiritrion* over Symeon's head, had no constitutional significance at all, nor did it convey to the Bulgarian general the imperial authority. The author succeeds in proving her point by using the sources in a thoroughly critical and consistent way. In this respect, this dissertation can be considered as an original and valuable addition to the relevant studies of Ostrogorsky, Jenkins, Zlatarsky, Dolger, Snegarov, Amantos, Angelov.

Particularly interesting is the author's treatment of the much discussed question, whether the presence or participation of the Patriarch in the coronation ceremony had constitutional significance or not (pp. 99-106). Dr. Stavridou rightly concludes that the Patriarchal participation was not a *conditio sine qua non*, and had no constitutional significance, though it was the usual custom. The three constitutional factors in the election and inauguration of a Byzantine Emperor were the army, the senate, and people—the *demoi*. She does not use, however, the important modern bibliography related to the question, like Boak, Manojlović, Vernadsky. In addition, the study of the reviewer on «The imperial coronation and theory in *DE CERIMONIIS...*» (published in *Kleronomia* 4 (1972), pp. 63-91) could be utilized profitably.

Dr. Stavridou concludes that the action of Patriarch Nicholas was a compromising response to the unreasonable demands and imperial aspirations of Symeon, and it had a moral effect and meaning for the Bulgarian king rather than constitutional consequences, changing Byzantine-bulgarian relations (pp. 117-118, 105).

The book ends with two helpful indexes: Sources (pp. 119-124), proper names and subjects (pp. 125-130).

New York Institute of Technology

CONSTANTINE N. TSIRPANLIS